



COMMUNE DE BRAILLANS

INFORMATIONS

26 août 2023

DE DÉBUT D'ANNÉE ET ACTUALITÉS DE RENTRÉE

1- Repas des aînés

Depuis quelques années pour le repas des Aînés, nous participions au repas intercommunal (réunissant les Aînés des communes de Marchaux-Chaudefontaine, Champoux, Châtillon-Guyotte et Brailles) à la salle des fêtes de Marchaux ; il ne mobilisait que peu des intéressés des plus de 70 ans -cinq Aînés en janvier 2020. Ensuite , durant le COVID, nous avons proposé des chèques cadeaux pour le restaurant « L'Olivier » ; cette démarche a été bien accueillie et a pleinement rempli son objectif durant cette période perturbée.

Le 21 janvier 2023, nous avons souhaité organiser ce moment de convivialité autour d'un repas mitonné par le traiteur LESSERTEUR de Roulans, à la mairie de Brailles, entre Braillois, 14 aînés se sont retrouvés avec leur conjoint ainsi que le Maire et ses 2 Adjoints soit un total de 22 personnes.

Cette après-midi conviviale s'est achevée par un petit air d'accordéon...

Les photos sont accessibles via ce lien : http://www.brailles.fr/photos2023.php#aines_2023

2- TIC

Les 2 sessions de travaux intercommunaux menées durant ce premier semestre 2023 lors des journées des samedis 18 mars et 10 juin ont permis d'entretenir les espaces publics ainsi que les fossés d'assainissement communaux. Encore un grand merci à la dizaine de fidèles courageux bénévoles qui s'investit dans cette mission. Outre le travail effectué, ces journées, oh combien importantes pour le budget de la commune, sont basées sur la convivialité et permettent aux habitants-participants de se rencontrer, d'échanger notamment durant le repas tant mérité qui clôt cette journée.

Surveillez votre boîte aux lettres pour ne pas manquer l'invitation de la prochaine session d'automne...

Photos des dernier TIC via ce lien : http://www.brailles.fr/photos2023.php#tic_print_2023

Par ailleurs la commune tient à remercier tous les administrés qui effectuent des mini-TIC à longueur d'année en entretenant les accotements en bordure de leur propriété. En effet, la commune ayant fait le choix jusqu'à ce jour de ne pas rémunérer d'employé communal, ce travail, sur la durée, contribue à l'entretien des espaces verts et à l'embellissement de notre commune.

De la sorte, chaque occupant-propriétaire ou locataire est responsable de l'entretien (tonte ou élagage) de l'espace public entre sa propriété et le domaine public.

Encore merci pour ce geste citoyen.





















3- L'eau potable

3-1 Arrêté limitant l'usage de l'eau

Depuis le 23 juin, par arrêté préfectoral l'usage de l'eau est limité au niveau 1 « ALERTE ».

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Dans ce cas les horaires sont à respecter

	Arrosage					Nettoyage			Remplissage Vidange	
	 Jardins potagers y compris partagés	 Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	 Espaces verts, arbres et arbustes	 Terrains de sport enherbés voir 5	 Terrains de golf voir 6	 Toitures, façades, terrasses	 Stations de lavage	 Voiries	 Piscines privées de plus de 1m ³	 Piscines ouvertes au public
Alerte ¹	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h et pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	 sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf avec matériel à haute pression et autolaveuse	 sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programme ECO sur ouverture partielle	 sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	 sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	 Pas de restrictions particulières

La plaquette d'information complète est accessible via ce lien :

http://www.brailans.fr/objet/divers/eau_plaquette_2023.pdf

3-2 Un point sur la qualité de l'eau du réseau

Les analyses menées sur l'année 2022 par l'ARS (Agence Régional de Santé) au niveau des réservoirs du Fronchot à Thise (dans lesquels est stockée l'eau potable avant distribution dans le réseau du village) permettent de conclure que l'eau distribuée est de bonne qualité.

Plus de détails par le biais de ce lien : http://www.brailans.fr/objet/analyse_eau/230618_eau.pdf

3-3 Extension du réseau

Cela ne vous a pas échappé, des travaux sur le réseau d'eau de la commune ont été menés sur une partie du haut du village durant les mois de mai-juin derniers. Orchestrés par *Grand Besançon Métropole (GBM)*, compétent en matière d'eau et d'assainissement sur la commune, en partenariat avec la Mairie, ces travaux ont permis la modification et l'extension du réseau d'eau potable sur la rue de la Mairie, notamment pour alimenter les 4 parcelles à construire sur le côté est de la rue (voir § urbanisme).

Photo des travaux via ce lien : http://www.brailans.fr/photos2023.php#trvx_eau_23

3-4 Problème de calcaire

Ce n'est pas un secret, le bilan de l'eau le confirme, l'eau distribuée sur le réseau du village est classée comme dure, du fait du milieu karstique qu'elle traverse avant d'être prélevée. Si elle provient de la même ressource que les communes voisines (nappe phréatique de Roche-Novillars principalement), GBM reconnaît aisément que Brailans est la commune la plus impactée par les conséquences de la présence de calcaire et ce tant sur le réseau public (canalisations, vannes et autres dispositifs de purge et de régulation de pression) que sur les canalisations et équipements privés tels que les robinets, cuvettes de toilettes et appareils électroménagers qui sont soumis à rude épreuve. D'ailleurs, pas plus tard qu'en mai 2023, une partie de la canalisation d'une maison située à l'entrée de la rue des Jardins de Chailluz a dû être remplacée car elle était obstruée par des paillettes de calcaire...

Face à ce constat, Grand Besançon Métropole, après avoir effectué des analyses physico-chimiques de l'eau (comme l'avait fait VEOLIA en son temps), expérimente depuis maintenant 6 mois, au niveau du départ de l'alimentation en eau sur le réseau du village (au surpresseur situé à côté de l'arrêt de bus) un dispositif de traitement écologique de ce calcaire. Il est évident que cela ne va pas faire disparaître le calcaire déjà historiquement présent dans les canalisations, mais on espère qu'il n'en n'ajoutera pas davantage, et mieux encore, on espère qu'il améliorera la situation dans les mois à venir.

D'ailleurs, même s'il est encore trop tôt pour tirer un bilan de cette nouvelle installation, si vous constatez déjà (!) des améliorations, merci de faire remonter l'information auprès de vos Conseillers (http://www.brailans.fr/Le_conseil_municipal.php) ou en Mairie (Cf § contact)

4- Travaux à venir :

Le terrain de sport et de jeux à l'espace de la fontaine a été inauguré le 19 juin 2010, il nécessite un petit rafraîchissement au niveau des sols, bordures et garde-corps. Des travaux de rénovation débuteront le 18 septembre (juste après le concours de pétanque) et seront réalisés par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) de François pour un montant total de 17000€ TTC.

5- Participation église et cimetière de Marchaux

Pour ces dépenses également, Braillans est en intercommunalité avec les communes de Marchaux-Chaufontaine, Champoux et Châtillon-Guyotte. Ainsi, Braillans a financé l'aménagement des allées du cimetière et la réfection du mur d'enceinte à hauteur de 9000€ (ce qui représente 10,81% de la dépense totale puisque la participation de chaque commune est au prorata du nombre d'habitants).

6- Commémoration des 8 mai et 11 novembre

Même si une stèle à la mémoire des victimes des guerres est présente sur le parvis de la mairie du village, les cérémonies officielles se font en intercommunalité sur la place de l'école à Marchaux (devant le monument aux morts) en mobilisant les délégations compétentes (sapeurs-pompiers, souvenir Français, association d'anciens combattants, détachements militaires selon disponibilité). Le nom des Braillannais morts pour la France sont d'ailleurs également gravés sur la stèle du monument de Marchaux.

Tous les habitants du village sont invités à participer à ces cérémonies d'autant plus que la commune participe financièrement au pot de l'amitié qui suit ; alors rendez-vous le 11 novembre prochain à 11h à Marchaux.

Quelques photos via ce lien : <http://www.brailans.fr/photos2023.php#8mai23>

7- Communication

Si vous souhaitez être destinataire, par courriel, d'informations brèves émanant de la Mairie, par exemple : vigilance cambriolage, coupure d'eau accidentelle, restriction de l'usage de l'eau.... Vous pouvez demander à intégrer la liste de diffusion en envoyant un courriel à diffusion@brailans.fr

8- Actualités du comité des fêtes :

8-1 Journée de solidarité

La journée de solidarité organisée par le Comité des fêtes de Braillans le 30 avril dernier au profit de l'association Oncodoubs, qui propose aux patients en traitement de chimiothérapie de bénéficier gratuitement de soins, a permis de lever la modique somme de 1580€, BRAVO.

Toute la journée, les départs des marcheurs et coureurs sur les différents circuits balisés de 1,5 ; 3,5 et 7km se sont enchaînés dans la bonne humeur, au rythme de chacun, pour cumuler 87 tours pour une distance totale parcourue de 463km.

La tartiflette servie le midi a permis de recharger les batteries.

A côté de la buvette, une tombola a rythmé la journée avec plus de 60 lots remis aux joueurs chanceux. Le Comité des fêtes remercie tous les participants (de Braillans mais aussi des alentours), ses bénévoles et enfin les partenaires pour cette journée :

Intermarché Marchaux (Don de 200€), Carrefour Chalezeule (Don de boissons), Géant Grand Frais Chateaufarine (Don des ingrédients pour la confection des crêpes), Du Baume au corps (Animation atelier bien être), Grand Besançon Métropole, la Région Bourgogne Franche-Comté, Eau Thermale AVENE (Don de goodies pour la tombola), Crédit mutuel Besançon et la Gym de Thise.

La remise officielle du chèque aux membres de l'association a eu lieu le 11 juin.

Les photos de cette journée sont accessibles via ce lien :

http://www.brailans.fr/photos2023.php#solidart_2023

8-2 Vide village

En ce 14 mai, une vingtaine d'exposants du village a participé. Les chineurs ont pu associer chinage et balade sur un parcours varié de 1,4km alternant entre rues du village et forêt en bordure de la grande forêt de Chailluz. La buvette, installée à la Mairie a permis de se désaltérer et de se restaurer avec quelques crêpes.

Les photos sont accessibles via ce lien : http://www.brailans.fr/photos2023.php#vv_21mai23

8-3 Séance de Qi-gong

Yannick HUG a permis à 4 Braillannaises de profiter d'un travail sur l'énergie.

Les photos de cette séance sont accessibles via ce lien :

http://www.brailans.fr/photos2023.php#qigong_2023

8-4 Repas du village

60 personnes se sont réunies pour un barbecue convivial sur l'espace de la fontaine sous chapiteaux pour se protéger du soleil généreux. L'après-midi a été rythmée par le jeu du panier garni, le concours du plus beau des desserts et le jeu de quilles.

Photos de cette journée accessibles via ce lien : http://www.brailans.fr/photos2023.php#repas_2023

8-5 Manifestations à venir

-3 septembre : Randonnée d'une dizaine de kilomètres, pique-nique et chasse au trésor sur le thème de la découverte du village et de ses habitants ; invitation distribuée début juillet, inscriptions closes.

-17 septembre : Concours de pétanque ; ANNULÉ

-26 novembre : Après-midi jeux ; à la salle de la mairie, invitation à venir

9- Urbanisme

9-1 Travaux et projets en cours

- La Ferme André route de Besançon : un projet de permis d'aménager pour un lotissement baptisé « Les Jardins de Paul et Léa », du nom des propriétaires de la ferme (parents de Madeleine et Marie-Bernadette toutes deux demeurant à Braillans) d'une douzaine de maisons concerne ce secteur, des analyses de sol poussées à la demande de GBM sont en cours avant lancement du projet. S'il aboutit, l'accès se fera par l'actuelle rue des Jardins de Chailluz.
- La Ferme LEPINOIX, rue de la mairie est en cours de réhabilitation, si déjà deux appartements sont occupés dont un très récemment, un 3^e devrait l'être dans quelque temps. Comme vous pouvez le constater chaque jour, sur les 3 maisons qui jouxtent cette ferme une est habitée, les 2 autres sont encore en travaux. Bienvenue aux nouveaux Braillannais !
- 4 terrains ont été mis en vente le long de la rue de la mairie (face aux numéros 15 et 17), sur 2 d'entre eux les permis sont en cours d'instruction, un 3^e est en attente de CU (Certificat d'Urbanisme)
- 1 permis de construire a été déposé récemment pour le 2B rue des grands prés, à coté de la fontaine

9-2 Infos PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Aujourd'hui les demandes de CU, DP (Déclaration Préalable), PA (Permis d'Aménager) et PC (Permis de Construire) sont instruites sur la base d'un document d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil en juillet 2007. L'instruction a été confiée à GBM et la décision de délivrer ou non relève de la compétence du Maire.

Demain (objectif 2025), le Maire reste l'autorité décisionnaire et GBM l'instructeur délégué.

Ce qui change : le support d'analyse des demandes sera le PLUI qui s'appliquera à l'ensemble des communes composant la Communauté Urbaine.

L'évolution du document :

-Le 28/02/2019, le Conseil Communautaire prescrit l'élaboration et fixe les objectifs et modalités de la concertation (dans ce cadre, un registre est à votre disposition dans l'entrée de la mairie)

-A plusieurs reprises des réunions de concertation ont été organisées pour le grand public et pour les élus (plusieurs d'entre vous ont assisté à ce type de réunion, comme à Thise, par exemple)

-Le 04/07/2022, une information individuelle a été donnée dans le cadre d'une « nouvelle brève estivale »

-Le 25/08/2022, une réunion s'est tenue à la mairie de Braillans avec les communes de Marchaux-Chaudefontaine et Champoux

-Plusieurs réunions de travail avec les Maires se sont déroulées par secteur géographique (Secteur Est-Bisontin pour Braillans). La prochaine réunion aura lieu le 19/09/2023 à Amagney pour définir les futures zones urbanisables à privilégier par commune. La préparation de cette réunion se fera sous forme de débat en conseil municipal (fin Août 2023).

La tendance : pour faire simple, le PLUI obéit à bon nombre de textes légaux et réglementaires qui restreignent le droit à construire au nom de l'aménagement du territoire et du respect de l'environnement notamment.

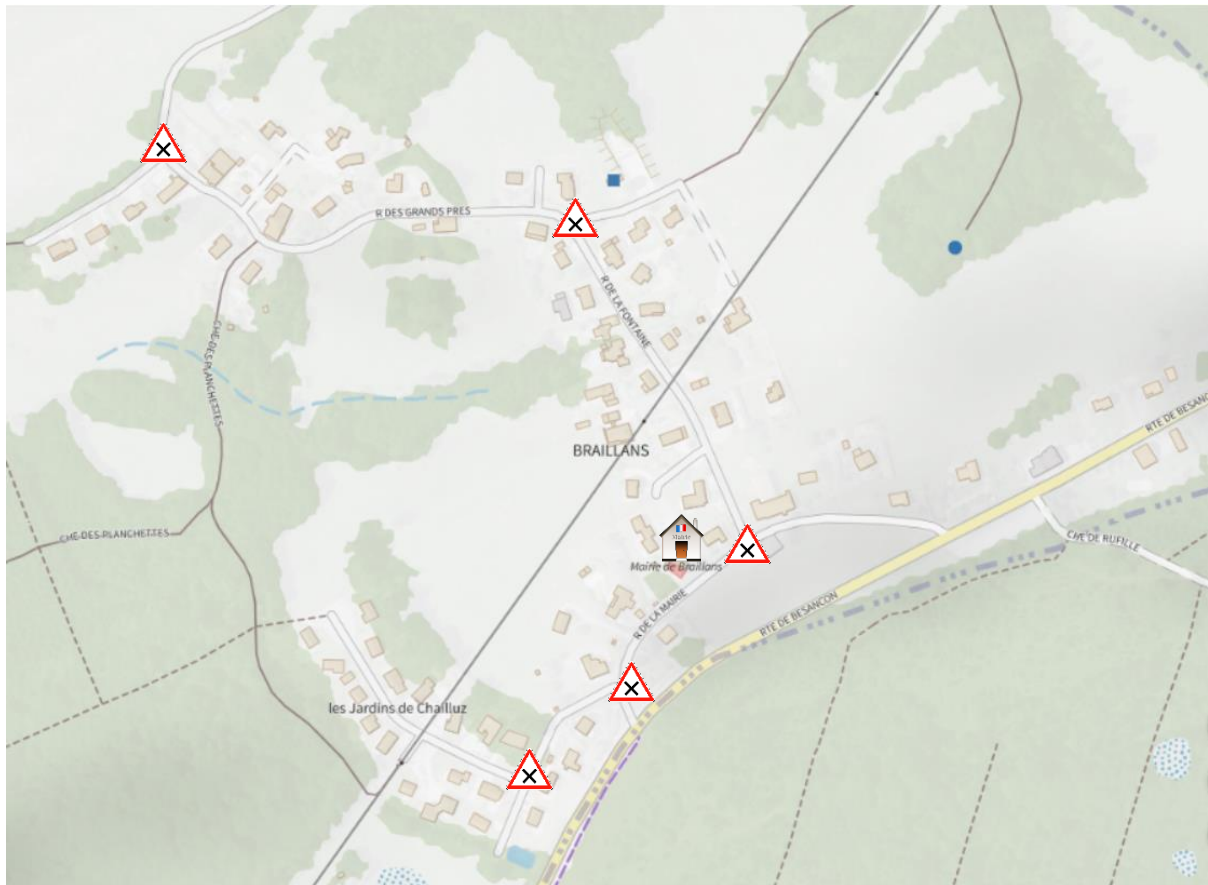
En conclusion : Pour Braillans nous avons déjà dépassé notre quota de droit à construction (au sens du Plan Local de l'Habitat) et ce jusqu'en 2030 (date de mise en place du prochain PLH). De plus, les extensions prévues dans l'actuel PLU seront revues à la baisse (zones 1AU et 2AU actuelles).

Bien ou mal ? : Je vous laisse seul juge mais le sens de l'histoire, notamment accentué par le dérèglement climatique est bien celui-là.

Plus d'info sur : <https://plui.grandbesancon.fr/>

10- Voirie, éclairage public

La circulation des véhicules dans le village est soumise à la règle de la priorité à droite, sauf aux intersections avec la départementale et les intersections avec les voies privées. Rappel : en l'absence de panneaux c'est bien la priorité à droite qui prévaut. Le plan ci-dessous vous permettra de situer les 5 priorités à droite du village. http://www.brailans.fr/images/voirie/priorite_droite.png



Même si cette décision n'a pas fait l'unanimité au conseil municipal, notamment pour l'intersection entre la rue de la mairie et la rue des Jardins de Chailluz, force est de constater que la vitesse des véhicules est fortement réduite au niveau du 3 rue de la Mairie (Maison DONY) pour les véhicules venant de la Mairie ; cela renforce la sécurité pour les piétons, notamment pour les écoliers, collégiens et lycéens, qui se rendent à l'arrêt de bus depuis la rue des jardins de Chailluz.

La sécurité dans cette zone a d'ailleurs été renforcée cet hiver par l'ajout d'un point lumineux, là aussi sous la compétence de GBM, même si la commune a participé à hauteur de 50% à l'investissement sur ces travaux ; investissement total de 1585€ TTC.

Aussi pour compléter le dispositif « sécurité » sur la RD486, un passage-piétons sera matérialisé au droit du « haricot », face à la propriété MOTTIN.

11- Conseil municipal

Vous pouvez retrouver tous les comptes-rendus du conseil municipal via ce lien :

http://www.brailans.fr/CR_conseil.php

12- Contact

Valérie secrétaire de Mairie vous accueille tous les vendredis de 10h à 12h et de 14h à 17h. Maire et adjoints sont disponibles le samedi matin sur rendez-vous.

Courriel mairie : mairie.brailans@orange.fr

Rédaction : A. BLESSEMILLE, T. NONNOTTE ; Relecture : H. VILLARD